

Arrêté n° 2452

**Objet : Règlement du jeu
concours de Pâques sur
Achetez À Grand
Châtellerault**

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions au président,

CONSIDÉRANT le lancement récent de la plate-forme marchande de territoire « Achetez A Grand Châtellerault » et le besoin d'animation de cette dernière,

CONSIDÉRANT le contexte actuel et le besoin d'animation commerciale du territoire afin de soutenir les acteurs économiques locaux, et ce en lien avec des dates festives et symboliques,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Objet

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault décide d'organiser un jeu concours « Achetez A Grand Châtellerault » afin d'optimiser la visibilité de la « marketplace », ainsi que de générer plus d'interactions entre les boutiques physiques et les e-boutiques.

ARTICLE 2 – Participants

La participation au jeu concours est limitée à une personne par foyer résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault et limitée aux majeurs.

ARTICLE 3 – Temporalité

Le jeu concours s'organise en trois phases :

- La chasse aux lapins : du 1er avril 2021 à 00h00 au 11 avril 2021 à 23h59 (*collecte physique et virtuelle des lapins selon les modalités décrites ci-après*)
- L'envoi des lapins trouvés : du 12er avril 2021 à 00h00 au 14 avril 2021 à 23h59 (*envoi groupé des lapins trouvés selon les modalités décrites ci-après*)
- Annonce des gagnants : Le 15 avril 2021.

ARTICLE 4 – Participation

Durant la phase de la chasse aux lapins, les participants devront capturer un maximum de lapins en prenant ces derniers en photos. Ces lapins sont cachés sur des posts de la page Facebook @achetezagrandchatellerault, sur les pages produits des commerçants participants et dans les commerces participants.

Durant la phase d'envoi des lapins trouvés, les participants envoient de manière groupée (un seul envoi) les photos des lapins trouvés par message Facebook à la page @achetezagrandchatellerault ou par e-mail à l'adresse contact@achetezagrandchatellerault.fr.

Seules seront recevables les photos de lapins trouvés dans les lieux cités ci-dessus et ayant l'apparence des lapins du jeu concours.

Les photos devront montrer l'environnement (physique ou virtuel) dans lequel le lapin a été trouvé. Le lieu, la date et l'heure devront être mentionnés.

Chaque participant devra joindre à son envoi une copie de sa carte d'identité en cours de validité précisant son âge et son lieu de résidence (*si lieu de résidence différent, joindre un justificatif de domicile sur le territoire de Grand Châtellerault*).

ARTICLE 5 – Choix des gagnants

Les gagnants seront classés en fonction du nombre de lapins trouvés et envoyés à Achetez A Grand Châtellerault, le premier étant le participant ayant trouvé le plus de lapins.

En cas d'égalité entre deux participants (nombre total de lapins similaires), le gagnant sera le participant ayant envoyé en premier le message de participation avec toutes les informations nécessaires, tel que décrit ci-dessus.

ARTICLE 6 – Lots

Les lots à gagner sont les suivants et seront répartis comme suit :

1er : 100€ en bon d'achats sous forme d'un code de réduction utilisable sur tout le site www.acheteza.grand-chatellerault.fr, valable 1 an à compter de la date de réception par le bénéficiaire, utilisable 1 fois.

2ème : 60€ en bon d'achats sous forme d'un code de réduction utilisable sur tout le site www.acheteza.grand-chatellerault.fr, valable 1 an à compter de la date de réception par le bénéficiaire, utilisable 1 fois.

3ème : 40€ en bon d'achats sous forme d'un code de réduction utilisable sur tout le site www.acheteza.grand-chatellerault.fr, valable 1 an à compter de la date de réception par le bénéficiaire, utilisable 1 fois.

En cas de litige avec un produit, les conditions générales de vente de la plate-forme Achetez A Grand Châtellerault seront appliquées.

ARTICLE 7 – Attribution des lots

Les gagnants seront recontactés par Achetez A Grand Châtellerault via le canal par lequel ils ont envoyé les lapins trouvés et le code du bon cadeau sera envoyé par ce même canal sous 7 jours après l'annonce des gagnants.

.....

ARTICLE 8 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

ARTICLE 9 - Monsieur le directeur des services de Grand Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux commerces participants, sera mis en ligne sur la plate-forme Achetez A Grand Châtellerault et transmis à la FAE Châtellerault Ca Bouge.

A Châtellerault, le

Le président de Grand Châtellerault,

Jean-Pierre ABELIN